

La maison d'Isabeau Le Guelhet, Le Lion d'or, 4

De la maison d'Isabeau au Lion d'or

La suite de l'histoire de notre grande et belle maison se résume grosso modo à l'historique des changements successifs de propriétaires.

Isabeau est morte en 1709 (le 25 avril), à 70 ans. Son époux, Charles Clérec, *Sieur du Lez*, le constructeur de 1688, est mort en mars 1712, à 73 ans. Faute d'autre information, j'imagine qu'ils ont l'un et l'autre vécu dans cette *maison d'Isabeau* jusqu'à leurs décès.

En 1711, Charles et son beau-fils Pierre Prigent, l'enfant survivant du premier mariage d'Isabeau, *demeurant en ville*, ont été très engagés dans l'installation de la communauté locale des *Filles de Saint-Paul* (dites aussi *Dames Paulines* ou *Sœurs Paulines*) de l'autre côté de la *Chapelle Saint-Jean*, soit dans les *trois grands corps de logis* d'une propriété acquise en 1705 par le marquis Louis-François du Parc de Locmaria.

Je découvre à l'occasion l'existence de ce Pierre Prigent. Je l'avais oublié dans l'article *La maison d'Isabeau 2*. Ce pourrait être aussi le Pierre Prigent, pas davantage identifié, parrain en 1700 de Pierre Rochan neveu d'Isabeau. Je ne trouve rien d'autre sur un Pierre Prigent fils d'Isabeau, né obligatoirement entre 1659 et 1672, vivant en 1711... où il a alors entre 39 et 52 ans.

Il est probable qu'il ait hérité de la maison après le décès de son beau-père en mars 1712.

Vingt ans plus tard, le 20 décembre 1732, le fameux *Aveu du Parc rendu au duc de Penthièvre* voit comme propriétaire un *Sieur Pierre Thomas* de Morlaix.

*Sur Autre Maison joignante la dernière, Cour
Clause, Escuries, galleries, crèches, jardin, douet y
Estant, issues, appartenances & dépendances, Nommée La
Maison disabeau Le guelhet appartenante au Sieur Pierre
Thomas de Morlaix, chargée de six Sols tournois de
Cheffrante) la ditte Seigneurie à chacun dit jour de la
Sainte Croix à peine de lamande.*

Sur Autre Maison joignant la Dernière, Cour-
Clause, Ecurie, galerie, crèche, Jardin, Douc y
Estant issue appartenances & dépendances nommée La
Maison de Labreau laquelle appartenant au sieur Pierre
Thomas de Morlaix chargé de dix Sols tournois de
Cheffrankes à la ditte Seigneurie à chacun dit jour de la
Sainte Croix à pain & Camande.

Sur ce Pierre Thomas, ou sur les conditions dans lesquelles il a acquis la maison, je n'ai rien trouvé non plus.

Après Pierre Thomas, les propriétaires sont Yves Troussel (1718-1765) et son épouse Anne Jacquelin (1722-1765, originaire du Calvados). Ils ont eu 6 enfants, de 1741 à 1750, nés vraisemblablement dans la maison qui nous intéresse. Quatre d'entre eux sont morts en bas âge.

Au décès d'Yves Troussel début avril 1765, les deux enfants survivants, encore jeunes gens, Joseph-Marie (1746-1785) et Ambroise-Louis Troussel (1750-1816), héritent de la maison. Ils la vendent au *Chevalier* Jean-François du Parc, *seigneur de Kerret et autres lieux*.

Le 3 juillet 1780, ledit chevalier, *haut et puissant seigneur de Kerret*, demeurant *en son hôtel de Bel assis en la ville et paroisse de Guerlesquin*, vend à François Léon (1754-1817) et Françoise Lachiver sa femme, jeunes mariés, *hôtes débitants en vin en la même ville et paroisse...* (François Léon sera aussi marchand de drap), *la maison d'Elisabeth le guellet avec ses écuries crèches petite maison sur la cour autre petite maison dans le jardin ce jardin avec ses fossés ... ses appartenances et dépendances ... situé vis-à-vis des halles cotté au midy de cette ville et près la chapelle de Saint Jean*.

Signature de Françoise lors de son mariage avec François Léon le 7 février 1780

Trois jours plus tard, le 6 juillet, le couple acheteur signe l'acte de *prise de possession* des biens achetés, prise de possession faite sous l'autorité de Maître Jean Le Beuzit, notaire du Bruillac, Le Scozou et annexes, Le Ponthou, Bodister, Kervenniou, Guerlesquin... Je vous communique ci-dessous ce que j'ai déchiffré de la *minute* du sieur Le Beuzit. Ces opérations, alors traditionnelles et réglementaires, avaient une certaine ressemblance avec les diagnostics techniques imposés aujourd'hui en amont des ventes d'immobilier.

Nul ne vous fera grief de ne lire que les premières lignes ou même rien du tout de ma transcription. L'histoire de la maison se poursuit ensuite. Les passionnés de documents anciens trouveront la copie de la *minute* en entier en annexe (annexe 1) au présent article.

*En marge : prise de possession
L'an mil sept cent quatre vingt ce jour six
juillet avant & après-midy nous notaires
soussignants de la jurisdiction de Kveniou (Kervenniou)
Guerlesquin & annexes avec soumission (...)
Dernière Sommes transportés de nos demeures
que nous faisons separements en la ville &
paroisse de guerlesquin a la requette & sur le
requisitoire de françois Léon & françoise Lachiver
sa femme, ycelle de lui à sa requette autorisée
demeurant en la meme ville & paroisse de
Guerlesquin, ayant avec nous Jean Marie
George Vizien, pr. jureur demeurant au dt Guerlesquin
jusque & dans la maison nomé la maison
delisabeht Le Guellet située près la chapelle
de Saint-Jean en lad. ville de guerlesquin cotté
au midy d'ycelle, ou étant rendu tous de
compagnie ledit Léon & femme nous ont
remis aux mains le contrat de vente de la
dite maison & dépendances par eux acquis
de Mre jean françois du Parc, chef de noms
& arme chevalier Seigneur de Kerret en datte
du trois de ce mois controllé & (...) au
Guerlesquin le quatre dans un rapport
des soussignés notaires portant
transport en faveur de la somme
de deux mil cent livres de la dite maison &
dépendances chargée de cinquante quatre
par an aux héritiers de feu missire Lavannant
vivant Recteur de plounérin & six sols par an
de cheffrante vers la Seigneurie de Guerlesquin
& les tailles & fouages dans laquelle maison &
dependences qui releve de la Seigneurie de
Guerlesquin les dits françois Léon & femme ont
déclarés vouloir s'aproprier et en ycelle prendre
possession aux termes & conformément a la
coutume aquoy (...) ayant avec nous le dt
Me Vizien procureur-jureur se portant (...) Sgr
de Kerret vendeur & en vertu du pouv'r lui acordé
par le dt contrat, avons premièrement entrés
dans la couisine & salle de la dite maison, ensuite
dans les chambres & grenier en dépendant et nous
avons fait feu & fumé, bus et mangés, ouvert &
fermé les portes et fenêtrés, de là nous nous sommes
transportés dans les écuries (...) crèches ...
.....situés sur la cour et dans ladite*

*cour & de la dans la petite maison sittiée dans
l'entre du jardin où nous avons derechef brûlé
mangé, fait feu & fumée, ouvert & fermé porte
& fenestres & dans ledit jardin ou nous avons
coupé herpe, levée mote & enfin fait tous
actes requis & necessaires en fait de prise de
possession & enfin déclarés nous retirer en
conséquence & délivrer (?) acte aux dits Léon &
femme en fait de possession prendre sans que
personne sest oposés de tout quoy nous avons
acte décernés aux dits Léon et femme pour leur
valoirs & servir d'acte possessoire après quoy
& sans nulement deroger a ce que devant en vertu
de la permission acordé au contrat par le dt. Seigr
de Kerret lui présent nous avons vacqués à faire
état & procès verbal de la d. maison & dependences
& pour cete effet les dits Léon et femme nous on fait
comparaître savoir françois & Charles Kharo
masson & tailleurs de pierre de profestion, Nicolas
Le Goff chapantier, Roland Coleou menuisier &
jean le minous & dominis Guiomarch couvreurs
d'ardoise le tous demourants séparément sur la ville
& paroisse du Guerlesquin lesquels nous ont déclarés
donner leur rapport & déclarations de l'état présent
de la d. maison &&
serments a quoy ...nous avons décernés acte
aux dits artisans, savoir aux dits Kharo de
déclarer la longère sur la rue de la maison
est en état hors la lucarne étant sur la chambre
sur la couisine menace ruine, que
l'ouverture de la grande porte sur
l'antré de la ... est en état
de servir, le cloison de la coisine qu'il on déclarés
être dénuée valeur, la fenêtre sur la meme coisine
donnant sur la rue denuee valeur, Sur la meme
couisine deux poutres sous la doublure de la chambre
denuee valeur, la longere de la cour de la d. couisne
aussy de meme ; & de plus de (...) aux sous la meme
doublure aussy denuee valeur, après quoy nous avons
passé dans la salle ou ils ont remarqué que les
doublures pignon & huisserie de chambre & cave aux
dessous porte & autres sont en état de servir. La chambre
au-dessus de la couisine ont remarques sous la doublure
Du grenier deux poutres & deux solivaux, la plancier
de la meme chambre en my reparation, fenetre de la
rue de la meme chambre en etat de servir fort cinq
caros de vittres cassés, celle sur la cour dénuée valeur,
la porte dentree de la d. chambre fermant a clef
clavure & veroux en etat de servir. Sur les degrés pour
monter dans les chambres une ouverture de fenetre sans*

*volé, la porte de la chambre fermant a clef clavure
veroux my reparation & sous la doublure du grenier*

.....

Vient la Révolution avec son lot de conséquences, telles la saisie d'autorité des propriétés appartenant à la noblesse, qualifiées alors de *Biens nationaux*, vendues assez vite aux enchères publiques.

A ce titre, le 13 floréal An I (2 mai 1793), le *couvent des Paulines* et la *Chapelle Saint-Jean*, saisis ensemble, sont adjugés à François Salaun (1731-1816) *demeurant au lieu du Lez* et à notre François Léon *demeurant en la ville*.

Curieusement, moins de deux semaines plus tard, le 26 floréal de l'An I (15 mai 1793), les deux acheteurs se font, chez Maître Le Gall, notaire à... Morlaix, *subroger dans le bénéfice de leur adjudication* par un certain Guillaume Le Lay dit *Le Lay-Grantugen*.

Salaun et Léon ont, j'en suis convaincu, servi d'intermédiaires pour cet acquéreur qui n'a pas voulu se dévoiler lors de l'adjudication. *Le Lay-Grantugen* est un personnage qui a marqué l'histoire de la région et plus encore celle de Guerlesquin. Nous le retrouverons, ... si vous le voulez bien.

Françoise Lachiver, l'épouse de François Léon, meurt le 20 floréal de l'An II (9 mai 1794).

Trois mois seulement après ce décès, le 9 août 1794, François Léon, 40 ans, se remarie. Trois mois seulement, parce que sept mois après ce remariage, une fille, Anne, naît au foyer des nouveaux mariés. Sa maman, maintenant Madame Léon, est Marie-Josèphe Le Saux, 34 ans, originaire de Gurunhuel.

Le couple Léon-Le Saux aura deux autres enfants, François-Marie né en avril 1797, qui n'a dû vivre que très peu, puis un autre garçon en décembre 1798, auquel on donne le même prénom.

Septembre 1794:

Le 1^{er} sans-culottide de l'An 2 (NB : le 17 septembre 1794), a comparu en ce bureau le citoyen Guillaume Le Goff, époux et procureur de droit de Guillemette Lachiver de cette commune, lequel ...a déclaré qu'il est héritier de Françoise Lachiver sa belle-sœur décédée le 20 floréal dernier, et qu'il lui est échu la moitié des biens cy-après

Scavoir

Au Guerlesquin, la maison d'Elisabeth Le Guelette, écurie, cour, jardins et dépendances tenus par main

Une portion d'immeubles au lieu de ... aussi tenue par main

Et une autre au lieu de Goasivinec en ferme avec Jean Loédec le tout situé en cette commune ...

Plus la chapelle et la prairie de Saint Jean avec une portion de l'enclos du couvent

.....

(ceci ci-dessus est la transcription partielle que l'on m'a adressée d'un document référencé 3 Q 5910 des Archives départementales du Finistère).

Le *citoyen Guillaume Le Goff* (1756-1800) est le mari de Guillemette Lachiver (1742-1802), épousée en septembre 1784 à Guerlesquin. Originaire de Lannéanou comme le marié, Guillaume Le Lay, *Le Lay-Grantugen* dont nous parlions, témoin, a signé l'acte de mariage. C'est seulement neuf ans plus tard qu'il achètera les bâtiments de l'ex-couvent des *Paulines*.



Guillaume Le Goff, menuisier, accessoirement utilisé par la municipalité pour des fonctions para-administratives (il sera notamment *Commissaire des casernes* en l'an IV pour assister les troupes cantonnées dans la commune), est, je ne sais pourquoi, surnommé *Milord*. Le nom *Milord* a été déformé en *Mélor* par la suite.

Sa femme Guillemette, Madame Le Goff donc, a reçu en héritage de sa sœur Françoise Lachiver, première épouse de François Léon, on vient de le voir, la *maison d'Isabeau Le Guelhet*.

Eh bien, la maison à l'ouest de la *Chapelle Saint-Jean*, entre ladite chapelle et le *couvent des Paulines*, sera aussi la propriété de ce couple Le Goff-Lachiver. Elle a d'ailleurs été appelée *la maison de Mélor* dans les papiers officiels jusqu'à 1897 au moins, soit pendant une centaine d'années !

Faute d'informations, j'en suis réduit à une hypothèse.

Car, si ce couple Le Goff-Lachiver a hérité de la *maison d'Isabeau Le Guelhet*, futur *Lion d'Or*, c'est un Léon, François-Marie Léon (1798-1855), fils du second mariage de François Léon (avec Marie-Josèphe Le Saux), que l'on trouve comme propriétaire de ce bien lors d'un acte de location en janvier 1853 (et il en était peut-être déjà propriétaire bien plus tôt !).

Mon hypothèse, hasardeuse - il faudra encore enquêter - c'est que ce sont les Léon-Lachiver qui ont fait construire la *maison de Mélor* des Le Goff-Lachiver (aucun document à ma connaissance ne fait état de l'existence de cette maison auparavant), et que ceux-ci leur ont cédé en échange la *maison d'Isabeau Le Guelhet-Lion d'or* dont ils avaient hérité.

Petite digression au passage : le 30 juin 1829, Marie-Josèphe Le Saux, seconde épouse et veuve de François Léon, et ses enfants François-Marie (dont on vient de parler) et Anne Léon, demeurant ensemble à *Crec'h à naman* (ainsi formulé par le notaire, aujourd'hui Kernaman) ont fait donation à *l'Eglise communale* de la *Chapelle Saint-Jean* achetée par François Léon lors de la vente des *Biens nationaux*.

Ces Léon n'habitaient donc pas alors en ville. D'ailleurs, le 18 septembre 1844, Jacques-Marie Le Guyon, le notaire, procède à une *vente publique et volontaire de meubles et effets mobiliers dépendant de la communauté de Jean Le Barbier et*

Marie Lohou, époux, aubergistes, demeurant au Lion d'Or au chef-lieu.... Ces aubergistes étaient locataires des Léon, on le devine.

L'acte portant cette vente est le document le plus ancien que j'ai pu trouver où apparaît le nom *Lion d'or*.

Location encore, et ceci pour quelques indications sur la propriété. Le 31 janvier 1853, François-Marie Léon (alors adjoint au maire) et Marie-Yvonne Crom (1811-1881) son épouse, habitant à *la Tourelle* (quartier de *Crec'h a naman* ou *Kernaman*), baillent pour 6 ans à *Madame Jeanne Kerharo, veuve de M. Jean-Marie Adam, aubergiste, demeurant au chef-lieu, la maison servant à auberge portant pour enseigne Le Lion d'Or, avec crèche, demie-cour, jardin, verger, douet et fontaine en dépendant, le tout avec dépendances, situé au chef-lieu du Guerlesquin, ...à l'exception toutefois d'une crèche et de la partie de jardin annexée à la petite maison neuve et du droit qu'aura la locataire de cette même maison de laver au douet et de puiser de l'eau à la fontaine ; de tout quoi Madame veuve Adam déclare avoir suffisante connaissance sans autre détail ni description.*

Les propriétaires feront paver l'appartement servant actuellement de cave, planchéier à neuf la chambre au-dessus dite cambr' M'selle Jégou (NB : La chambre de Melle Jégou pour les non-bretonnants), mettre en bon état le plancher de l'entrée de la chambre longue, celui du grenier au-dessus de la grande chambre et la cloison de la même chambre, réparer la porte et faire mettre deux châssis vitrés avec volets sur l'écurie, en outre, les mêmes propriétaires seront tenus de faire les réparations qu'exigeraient les autres portes et fenêtres des édifices loués, ainsi que le toit des édifices. Tous les travaux et toutes les réparations dont il vient d'être parlé devront être terminés avant l'entrée de la locataire en jouissance...

Si la locataire l'exige, les propriétaires feront paver ou planchéier au choix de ces derniers, la cave aujourd'hui habitée par le sieur Guillaume-Jean Herland l'année de la sortie de celui-ci.

François-Marie Léon meurt le 26 janvier 1855.

Le 18 avril qui suit, il est procédé, à la requête de Marie-Yvonne Crom, sa veuve, tutrice de leurs sept enfants mineurs, devant Maître Le Goff, notaire, à l'*inventaire des meubles, effets et deniers* de la communauté Léon-Crom, *en présence du Sieur François Cesson, cultivateur et aubergiste, demeurant à Saint-Emilion en Loguivy-Plougras (Côtes du nord), agissant en sa double qualité de subrogé tuteur des sept mineurs Léon et de curateur au ventre de l'enfant dont Madame veuve Léon se trouve enceinte, fonctions auxquelles il a été nommé... par délibération du Conseil de famille*

Le *curateur au ventre* était la personne nommée par ce conseil pour veiller aux intérêts du ou des enfants dont la femme était enceinte lors de la mort du mari.

La prisée des objets de cet inventaire (treize pages d'écriture manuscrite serrée !) est faite par Ambroise-Marie Troussel, huissier au Guerlesquin, désigné à cette fin par le subrogé tuteur.

Les amateurs aux bons yeux pourront essayer de lire cet inventaire dans une annexe (annexe 2) au présent article. Il y est question d'une *construction faite constant* (pendant) *la communauté* (du couple Léon-Crom) *d'une maison neuve sur un terrain propre du défunt au chef-lieu du Guerlesquin.*

Ce n'est pas la *maison de Mélor*.... Celle-ci, faisant partie de la succession de Françoise Lachiver, a, cela va de soi, été construite avant qu'elle ne meure en mai 1794, avant que n'existe la *communauté* Léon-Crom. Cela nous indique tout de même que ce François Léon était un bâtisseur de maisons.

A suivre